



MAIRIE DE LURY SUR ARNON
25 rue de la Mairie - 18120 LURY SUR ARNON

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020**
18h30 à Lury sur Arnon

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de LURY-SUR-ARNON, convoqué, s'est réuni au centre socio-culturel, sous la présidence de Madame Chantal CREPAT, Maire de LURY-SUR-ARNON

Présents : Chantal CREPAT, Christophe CHARRIOT, Thierry CHERRIER, Laëtitia FOUSSARD, Annick GAUSSET, Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Arnaud HEMERET, Didier HINNIGER, Jean-François PETIT, Marie-France THOMAS, Aude TIVRIER, Sophie VIVIEN

Absents ou Excusés : Cédric GOURIN (Pouvoir à Didier HINNIGER), Angélique LAMY (Pouvoir à Chantal CREPAT), Bernard MITTON (Pouvoir à Jean-Sylvain GUILLEMAIN)

Secrétaire de séance : Aude TIVRIER

Avant de commencer le Conseil Municipal, un point est ajouté à l'ordre du jour :
**3 - DELIBERATION POUR DEROGATION DE L'ORGANISATION RENTREE SCOLAIRE
2021/2022 EN SEMAINE DE 4 JOURS**

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Conseil Municipal convoqué à Lury sur Arnon, s'est tenu le 26 novembre 2020.

Après avoir entendu le Maire rappeler les grandes lignes du dernier conseil municipal, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – DECISION MODIFICATIVE

Nous avons reçu un mail le 1^{er} décembre 2020 du Trésor Public nous indiquant que dans le cadre de la régularisation des dépenses de fiscalité, des crédits sont manquants.

En conséquence, le Conseil Municipal doit voter une décision modificative ouvrant les crédits nécessaires pour cette régularisation.

Il convient donc d'augmenter cette prévision à hauteur de 3 500,00 €.

Il est proposé ci-dessous la décision modificative :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Dépenses	
739221 - Reversement sur F.N.G.I.R	+ 2 500,00 €	615221 - Bâtiments	- 3 500,00 €
739223 - Reversement fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 1 000,00 €		
TOTAL	3 500,00 €		3 500,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

3 – DELIBERATION POUR DEROGATION DE L'ORGANISATION RENTREE SCOLAIRE 2021/2022 EN SEMAINE DE 4 JOURS

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte de renouveler la dérogation pour l'organisation de la rentrée scolaire en semaine de 4 jours.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Devis pour réparation avaloirs
2 devis ont été demandé – Le devis retenu à l'unanimité est celui de la COLAS.
- Devis Barrière Sécurité – Route de Chéry
3 devis ont été demandé et suite à la réunion un autre devis va être demandé en raison du coût des travaux
- Le plan mares
4 Journées techniques organisées sur le Département par le PETR et Nature 18 afin d'entretenir les milieux fragiles des mares. Mme Sophie VIVIEN participera à l'une de ces réunions
- Fermeture de la Mairie
Du 24 décembre 2020 au 2 janvier 2021 inclus
- Vœux 2021
Pas de cérémonie pour les vœux 2021 en raison de la crise sanitaire

La séance est levée à 19h25